

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire « Entre Seine et Forêt » légalement convoqué, s'est réuni à Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY.

**Membres titulaires présents:** M. CHADAILLAT Patrick, M. POTTIER David, M. SIGLER Laurent, M. BOULET Frédéric, M. TISSIER Michel, M. POTTIER Daniel, Mme DUHNEN Odile, M. YVES Serge, Mme BIM Anne-Marie, Mme DELION Bernadette, M. MARGUET Xavier, Mme LECOQ Dominique, Mme OTTOBRUC Marie-France, M. AYMES Michaël, M. SAUSSIÉ Yohan et M. LARDRY Gérard

**Absents excusés :** Mme BELLECOURT BOUCHET Sylvie (donne procuration à M. BOULET Frédéric), M. PETIT Jean-Marie, Mme BARRE Anne

**Absents :** Mme HIRAUX Chantal, Mme MATHE Aude

**Secrétaire de séance :** M. TISSIER Michel

Ouverture de séance à 20h35.

### 1. Approbation du PV du dernier conseil communautaire,

L'Assemblée approuve à l'unanimité le PV du Conseil Communautaire du 02 Avril 2015.

### 2. Convention de fourniture d'eau avec Féricy – Avenant n°2,

Le Président rappelle qu'une convention est signée entre la Collectivité et la Commune de Féricy pour la fourniture d'eau potable. Cette convention est à réactualiser au niveau de la formule des prix car certains indices ne s'appliquent plus. Le Délégué a proposé un avenant n°2 permettant la mise en place de ces nouveaux indices (électricité et charges) afin de calculer le prix de vente de l'eau au m<sup>3</sup> à la Commune de Féricy. Le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de signer la convention.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

### 3. Convention de la création du groupement de commandes,

Le Président informe que le groupement de commandes du dernier mandat a pris fin automatiquement lors des nouvelles élections municipales. Par conséquent, le Président propose de créer un nouveau groupement de commandes avec en collectivités fondatrices : la Communauté de Communes « Entre Seine et Forêt » et la Communauté de Communes « Vallées et Châteaux ». Toutes communes de ces deux collectivités ainsi que celles proches de ce territoire, désirant y adhérer, devront délibérer au sein de leur conseil municipal. Le Président demande à l'Assemblée de signer toutes les pièces nécessaires à sa création et à son fonctionnement.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

### 4. Autorisation de solliciter la subvention pour la réhabilitation du château d'eau auprès de l'Agence de l'eau,

Le Président informe l'Assemblée que l'Agence de l'eau peut attribuer une aide financière d'un taux de 20 % de subvention et de 30 % d'avance pour la réhabilitation du château d'eau d'Héricy. Suite à cette décision, le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de solliciter, de signer la convention de subvention et avance qui précise les modalités et l'engagement pour le versement de ces deux aides.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **5. Autorisation de solliciter de subvention pour la réhabilitation du château d'eau auprès du Conseil Départemental,**

Le Président informe l'Assemblée que la Commission permanente du Conseil Départementale peut attribuer une aide financière pour la réhabilitation du château d'eau d'Héricy, d'un taux encore non déterminé. Ce dernier dépendra du nombre d'habitant des communes rurales et de la collectivité, suite à cette décision, le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de solliciter, de signer la convention de subvention qui précise les modalités et l'engagement pour le versement de celle-ci.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **6. Autorisation de solliciter la subvention pour la révision du schéma directeur d'assainissement auprès de l'Agence de l'eau,**

Le Président informe l'Assemblée que l'Agence de l'eau peut attribuer une aide financière d'un taux de 80 % pour la révision du schéma directeur d'assainissement. Suite à cette décision, le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de solliciter, de signer la convention de subvention qui précise les modalités et l'engagement pour le versement de celle-ci.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **7. Validation du rapport annuel du service assainissement 2014,**

Véolia eau, le délégataire pour l'assainissement, a transmis son rapport d'activité pour l'année 2014. Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur leur contenu pour validation.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **8. Validation du rapport annuel du service eau 2014,**

Véolia eau, le délégataire pour l'eau, a transmis son rapport d'activité pour l'année 2014. Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur leur contenu pour validation.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **9. Remboursement des frais de fonctionnement d'une pompe de relevage, lotissement des 3 maisons,**

Suite à la rétrocession de la voirie et des réseaux du sentier des Trois Maisons à Vulaines sur Seine dans le domaine communal, date d'effet le 11 décembre 2014, et compte-tenu que la Communauté de Communes a pour compétence le domaine de l'assainissement, il s'avère que les frais de fonctionnement du poste de relevage n'auraient pas dû être payés par M. REDON Michel jusqu'en février 2015. Par conséquent, le Président demande le remboursement de 76.40 €.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **10. Délibération sur la cotisation 2015 de la Mission Locale,**

Lors du conseil communautaire du 2 avril 2015, l'Assemblée a délibéré sur la subvention de la Mission locale d'un montant de 7600 € (7600 habitants X 1 €). Cet organisme a augmenté sa cotisation de 0.10 €. Par conséquent, le Président demande à l'Assemblée de délibérer sur le montant de la participation qui s'élève à 8 360 € (7600 habitants X 1.10 €).

L'Assemblée approuve à l'unanimité.



La Mission Locale a pour objectif la réinsertion professionnelle des jeunes entre 18 et 25 ans (environ 23 jeunes sur le territoire).

## 11. Délibération sur la prise en charge financière de la Commune d'Héricy sur la vidéoprotection,

Le Président informe que l'enregistreur (14 voies) d'Héricy pour la vidéoprotection sera remplacé prochainement. Par conséquent, le financement sera supporté par la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt et la Commune d'Héricy. Le coût global s'élève à 4 718 € HT.

La répartition des frais est la suivante :

- **HERICY** : 2359 € HT : 4 caméras existantes et 3 en prévision (soit 7 au total)
- **CCESF** : 2359 € HT : 2 caméras existantes et 5 en prévision pour le projet vidéoprotection « Entrées de Villes » (soit 7 au total).

Le Président demande de délibérer sur cette prise en charge financière.

L'Assemblée approuve à l'unanimité

Le Président informe que le projet vidéoprotection « Entrées de Villes » a été présenté aux 3 maires. Avant toutes installations du nouveau matériel, un dossier sera déposé à la Préfecture, à la Direction des Services du Cabinet et de la Sécurité afin d'obtenir l'arrêté autorisant l'exploitation d'un système de vidéoprotection. Une subvention DETR et amende de police peuvent être accordées pour une installation de vidéoprotection.

Concernant la caméra déchetterie, le dossier a été envoyé à la Préfecture pour l'obtention de l'arrêté autorisant l'exploitation. Le SMITOM-LOMBRIC accordera une subvention prochainement pour cette mise en place.

## 12. Diverses décisions modificatives,

### Budget Principal

#### •DECISION MODIFICATIVE N°1 Subvention cheminement Faisanderie Fontainebleau

Cette subvention, d'un montant de 736,96 € n'a pas été prévue au budget primitif 2015.

Le Président propose la DM suivante pour ajuster les comptes :

Dépenses	Investissement	204	2041482	+ 750.00
Dépenses	Investissement	20	2031	- 750.00

#### •DECISION MODIFICATIVE N°2 Intégrations des études au compte 2315

Suite au rattachement des études aux travaux en cours, au compte 2315, le Président propose les crédits suivants.

Recettes	Investissement	041	2031	110 122.11
Dépenses	Investissement	041	2315	110 122.11

### Budget Assainissement

#### •DECISION MODIFICATIVE N°1 Intégrations des études au compte 2315

Suite au rattachement des études aux travaux en cours, au compte 2315, le Président propose les crédits suivants.

Recettes	Investissement	041	2031	101 743 71
Recettes	Investissement	041	2033	1 396 .26
Dépenses	Investissement	041	2315	103 139.97

Le Président demande de délibérer sur ces décisions modificatives.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

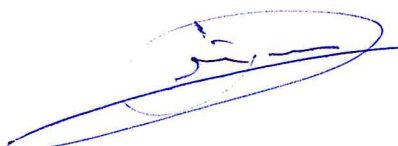
Le Président informe que trois décisions ont été prises dernièrement :

- 2015-01 – Portant création d'un stade athlétisme et d'un terrain multisports au complexe sportif Pierre de Coubertin à Vulaines sur Seine : le marché de travaux a été attribué à l'entreprise TP GOULARD, mandataire conjointement avec les entreprises SPORT FLOORING et SOBECA, pour un montant de 712 344.22 € HT.
- 2015-02 – Portant sur le remplacement du réseau d'adduction d'eau potable rue de Montmélian à Samoreau : le marché de travaux a été attribué à l'entreprise LA LIMOUSINE pour un montant de 276 305 € HT.
- 2015-03 – Portant réactualisation du marché « Transformation d'un terrain de football stabilisé en gazon synthétique au complexe sportif Pierre de Coubertin à Vulaines sur Seine » Avenant n°1 : la plus-value s'élève à 12 385 € HT sur un montant de marché initial à 593 908.30 € HT.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Michel TISSIER



Le Président

Pascal GOUHOURY

